

Plutôt épouser de vieilles femmes que devenir soldats !

Par la Société royale
Sambre et Meuse
www.sambreetmeuse.be

52

Sous l'Empire napoléonien, multiples sont les fraudes auxquelles recourent les Français pour éviter de devoir rejoindre les rangs de la Grande Armée. Ainsi, au printemps 1813, onze jeunes hommes de la région namuroise épousent précipitamment des femmes âgées d'entre 60 et 80 ans, afin de profiter des mesures d'exemption dont bénéficient les chefs de famille.

A l'époque de Napoléon Ier, tous les citoyens français mâles de 20-25 ans sont susceptibles de devenir soldats dans les armées impériales. Depuis 1798, la France a en effet instauré un service militaire obligatoire, appelé « conscription ». Régulièrement, des tirages au sort sont organisés dans les différents cantons de l'Empire, afin de désigner les conscrits qui devront quitter leurs foyers pour aller combattre au sein des troupes françaises.

Afin d'échapper à cet enrôlement militaire, les jeunes hommes usent de multiples stratagèmes : ils tentent de corrompre les fonctionnaires chargés du recrutement, ils falsifient des documents d'état-civil (par exemple, en modifiant leurs dates de naissance, en se faisant inscrire comme filles ou en se faisant passer pour morts), ils se mutilent volontairement (notamment en s'amputant d'un doigt ou en s'arrachant les dents incisives), etc.

L'une des manières d'être dispensé de partir aux armées étant d'être marié, nombre de jeunes Français se hâtent, à l'annonce d'une nouvelle levée, de se trouver une épouse. Évidemment, ces unions sont des actes de pure complaisance. Dans le meilleur des cas, elles sont contractées avec des filles du même âge. À défaut, la précipitation oblige les conscrits à porter leur choix sur toute personne de sexe féminin disponible, quelles que soient les raisons de son célibat : santé physique ou mentale défaillante, indigence, veuvage, vieillesse, etc. Il n'est dès lors pas rare qu'ils se tournent vers des femmes de 50 ans ou plus, dont le consentement est souvent acheté.

Il va de soi que les autorités françaises tentent de repérer ces mariages arrangés, afin de les répri-



"La fête des innocents" (estampe française de 1814).

mer. Ainsi, à la fin de l'année 1813, onze demandes de dispense pour cause de mariage nourrissent les soupçons du préfet du département de Sambre-et-Meuse (correspondant grosso modo à l'actuelle province de Namur). Les fraudeurs présumés sont âgés d'entre 18 et 23 ans. La différence d'âge avec leurs conjointes, toutes récemment épousées, est conséquente : 51 ans et demi en moyenne (le minimum étant de 41 ans et le maximum de 61 ans). Convaincus d'avoir essayé de se soustraire à leurs devoirs militaires, les onze réfractaires reçoivent l'ordre, le 21 janvier 1814, de partir pour la guerre. Par chance pour eux, la ville de Namur cesse d'être française trois jours plus tard, suite à sa conquête par les forces de la coalition européenne liguée contre Napoléon. Ils peuvent donc rentrer chez eux.

À leur grande surprise, l'histoire ne s'arrête pas là. Quelques mois plus tard, alors que les provinces belges font désormais partie du royaume des Pays-Bas, certains anciens réfractaires entreprennent des démarches pour rompre leurs mariages blancs, qu'ils qualifient eux-mêmes de « simulacres ».

Cependant, le roi Guillaume I^{er} refuse catégoriquement d'accéder à leurs demandes. Selon le Code civil de 1804, resté en vigueur, le divorce n'est en effet autorisé que pour adultère, excès, sévices, injure grave ou condamnation à une peine infamante, autant de motifs que les suppliants ne peuvent faire valoir. Le divorce par consentement mutuel est également exclu, puisqu'il n'est envisageable que lorsque la femme est âgée de moins de 45 ans. En vertu de quoi, les plaideurs n'ont d'autre choix que d'attendre le décès de leurs vieilles épouses pour retrouver la liberté.

En l'occurrence, les onze fraudeurs namurois doivent attendre en moyenne dix ans avant de pouvoir à nouveau voler en justes noces (mais l'un d'entre eux sera contraint de patienter jusqu'en 1837 !). Toutefois, nombre d'entre eux n'attendent pas d'être veufs pour entamer une autre liaison - avec cette fois des filles de leur génération, bien entendu - voire pour vivre en concubinage et avoir des enfants. Consciente de l'origine de ces situations inhabituelles, la société accepte heureusement de fermer les yeux...



Napoléon
par le peintre
David, 1812,
National Gallery
of Art.